

Réunion du Conseil d'administration du MCI
Du vendredi 21 octobre 2005
Au Centre culturel Azur, Magog

Résolution 2005-10-01

DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG
DE NOMMER UN LIEU PUBLIC AU NOM DE STEWART HOPPS

ATTENDU QUE le décès de Monsieur Stewart Hopps survenu le mercredi 5 octobre 2005, à l'âge de 86 ans ;

ATTENDU QUE Monsieur Stewart Hopps est originaire de Magog et qu'il a vécu et travaillé toute sa vie dans notre région ;

ATTENDU QU'il fut le principal instigateur du mouvement environnemental de notre région et ce, dès les années 60 ;

ATTENDU QU'il fut le premier inspecteur municipal de notre région et qu'il a travaillé à faire adopter un règlement provincial régissant les systèmes septiques pour les résidences, protégeant ainsi la qualité de l'eau de nos lacs et cours d'eau ;

ATTENDU QU'il fut toute sa vie un environnementaliste engagé, précurseur, visionnaire et dévoué et qu'il était particulièrement impliqué dans l'éducation environnementale des jeunes de notre région.

ATTENDU QU'il a planté et distribué plus de 50 000 arbres pour le mieux être de l'environnement de la région

ATTENDU QU'il est l'un des premiers à avoir joint les fondateurs du Memphrémagog Conservation, dès sa fondation en 1967 et qu'il fut le partenaire inséparable d'un des fondateurs Gordon Kohl.

ATTENDU QU'il fut un leader dans plusieurs luttes et débats environnementaux qui marqueront à jamais notre région, tels que le dépôt de déchets nucléaires du Vermont, les audiences publiques sur le projet d'ensablement des plages de Magog, la fermeture du site de déchet du Canton de Magog, le site d'enfouissement de Coventry, VT. et l'une de ses dernières luttes : la protection du Parc national du Mont-Orford.

ATTENDU QUE Monsieur Stewart Hopps, après avoir œuvré activement dans plusieurs organismes environnementaux tels que le MCI, le FAPEL et le RAPPEL et Opération Nettoyage Memphrémagog, a mis sur pied une grande œuvre qui lui survivra, la Fondation Marécage Memphrémagog, qui protège près de 900 acres de milieux humides dans le seul but de préserver les écosystèmes pour le bénéfice des générations futures.

ATTENDU QUE Monsieur Stewart Hopps a reçu plusieurs distinctions en reconnaissance de son dévouement inlassable et désintéressé envers la protection de l'environnement, à savoir l'Ordre du Canada en 1999, le titre de Grand Estrien et le prix Michel Ledoux de la Fondation Estrienne pour l'environnement en 2003, le titre de Monsieur environnement par le Club de chasse et pêche Memphrémagog en 1987, le prix d'excellence pour l'ensemble de son œuvre de la Fondation Québécoise en 1994 et enfin, le prix commémoratif MCI Gordon Kohl en août 2005

IL EST PROPOSÉ PAR
Et APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU QUE le MCI demande à la Municipalité de Magog de nommer un lieu public au nom et à la mémoire du grand environnementaliste que fut monsieur Stewart Hopps.

ADOPTÉ

Lundi 17 octobre 2005

Monsieur Marc Poulin
Maire de Magog
7, rue Principale
Magog, Qc
J1X 1 Y4

Objet : Lieu public au nom de monsieur Stewart Hopps

Monsieur Poulin,

La région vient de perdre un de ses ardents protecteurs, monsieur Stewart Hopps qui fut un précurseur dans la défense de l'environnement et nous lui devons beaucoup pour la sauvegarde de notre belle région.

Il a reçu au cours de sa vie plusieurs distinctions en reconnaissance de son oeuvre. Il a entre autre reçu, en 1991, la médaille de l'Ordre du Canada, et le gouverneur général du Canada monsieur Roméo Leblanc dira de lui : « Hopps is a remarkable example of the difference one person can make »

Le conseil d'administration du MCI vous demande de prendre en considération la résolution ci-jointe vous demandant de nommer un endroit public en sa mémoire. La résolution vous décrit assez bien l'ensemble de son travail et nous croyons que le Marais de la rivière aux Cerises devrait porter dorénavant le nom de

``Marais Stewart MacFarlane Hopps``

Cette reconnaissance sera très significative de son oeuvre et permettra que les gens de la région gardent en mémoire le souvenir de cet homme remarquable.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez agréer, monsieur le maire, nos salutations distinguées.

Gisèle Lacasse Benoit
Présidente